

Élection 2018 : l'UPA demande au prochain gouvernement un plan **vert agricole**

Longueuil, 30 août 2018 — L'Union des producteurs agricoles (UPA) demande au prochain gouvernement québécois de bâtir et mettre en œuvre un plan vert agricole, en concertation avec les agriculteurs, les ministères concernés et les intervenants du milieu.

La demande alimentaire est en forte croissance tant au niveau local qu'international en raison de la croissance démographique. Les producteurs agricoles du Québec peuvent saisir les opportunités qui se présentent ici et ailleurs tout en répondant aux attentes des citoyens.

« La protection de l'environnement et de la qualité des eaux est très importante pour les citoyens comme pour les producteurs. Pour répondre à ces attentes sociétales, les pratiques agricoles et forestières ont beaucoup évolué au fil des années. Cette évolution n'est toutefois pas reconnue à sa juste valeur », a déclaré le président général de l'UPA, Marcel Groleau.

Au cours des dernières décennies, les risques associés aux activités agricoles et forestières ont été considérablement réduits grâce à l'adoption de nouvelles pratiques et l'entrée en vigueur de nombreuses restrictions :

- obligation pour les fermes d'élevage de produire un plan de fertilisation et un bilan annuel des apports et des besoins des sols en phosphore, signés par un agronome;
- adoption de normes pour le stockage et l'épandage des fumiers (doses, période d'épandage, machinerie, etc.);
- mise en place de mesures de protection des eaux souterraines, des puits d'eau potable, des rives, du littoral et des plaines inondables;
- établissement de règles de cohabitation (ex. : distances à respecter pour limiter les odeurs);
- encadrement des élevages porcins dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- protection accrue des rives et des cours d'eau par la plantation d'arbres et l'aménagement de bandes riveraines;
- exigences accrues relativement à l'utilisation des pesticides à risque.

Aujourd'hui, la réglementation québécoise, l'une des plus sévères au monde, pourrait devenir complètement invivable pour les entreprises agricoles et forestières en raison du maintien de certaines normes désuètes ou de nouvelles exigences parfois déraisonnables :

- interdiction d'accroître les superficies cultivées même après que des terres agricoles aient été perdues au profit de l'urbanisation ou de l'industrialisation;
- maintien d'anciennes règles alors que l'évolution des pratiques agricoles permet aujourd'hui de contrôler les effets négatifs sur l'environnement (ex. : l'amélioration des pratiques et la diminution des rejets dans le secteur de l'aquaculture);
- frais exorbitants à payer au gouvernement, à titre de compensations, pour des activités agricoles en milieux humides et hydriques, alors qu'elles sont pourtant réversibles;
- imposition d'une tarification du carbone aux producteurs québécois pour l'usage de carburants fossiles (les seuls au Canada dans cette situation maintenant que l'Ontario se retire) sans pour autant réinvestir dans l'élaboration de solutions de rechange.

Les lois et les règlements ont toutefois leur limite et l'expérience sur le terrain démontre que les plus grandes avancées dans le domaine de la protection de l'environnement s'obtiennent lorsque les producteurs peuvent s'impliquer dans la recherche de solutions, dans leur milieu.

« Pour continuer le travail en agroenvironnement, le Québec doit se doter d'un réel plan vert. C'est grâce à une réglementation plus raisonnée et un accompagnement accru des entreprises que nous pourrions continuer de faire des gains environnementaux », a continué le président général de l'UPA.

Le plan vert agricole proposé par l'UPA prévoit :

- de hausser les fonds octroyés aux centres de recherche afin d'accroître les connaissances dans chaque production et de bonifier les outils de lutte aux ennemis des cultures (insectes, maladies, parasites);
- d'assurer l'accompagnement des producteurs (formation) et d'améliorer l'offre de services-conseils neutres (gestion des ennemis des cultures et des pesticides, adoption de pratiques de conservation des sols, etc.);
- de lever l'interdiction d'augmenter les superficies en culture et réviser les règles permettant de les accroître lorsque des pratiques de conservation des sols sont adoptées;
- élargir le réseau de distribution électrique triphasé;
- d'exempter les activités agricoles et forestières du règlement sur les compensations pour atteinte aux milieux humides et hydriques;
- de promouvoir et soutenir adéquatement la production biologique;
- de rétribuer les producteurs pour les biens et services environnementaux (BSE) qu'ils rendent à la société.

Une bonification importante des budgets consentis à l'agroenvironnement, plus particulièrement au regard de la recherche, est nécessaire pour répondre aux attentes sociétales : mise à niveau de nos centres de recherche, développement de nouvelles pratiques, recherche d'alternatives efficaces aux pesticides, découverte de nouveaux cultivars, meilleure gestion de l'eau, etc.

Le plan vert agricole proposé par l'UPA représente un investissement de 100 M\$/an. Son financement serait assuré en augmentant les budgets actuellement dévolus au Programme Prime-Vert (de 25 à 65 M\$/an), au Programme services-conseils – volet agroenvironnement (de 10 à 20 M\$/an) et à l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (de 7,5 à 15 M\$/an).

[Les demandes de l'UPA dans le cadre de la campagne électorale sont disponibles ici.](#)

- 30 -

Source :

Patrice Juneau
Conseiller principal, Affaires publiques et relations médias
450 679-0540, poste 8591 | 514 702-8591
pjuneau@upa.qc.ca